

CONCOURS OUVERT AUX ÉTUDIANTS  
DES ÉCOLES DE DESIGN  
ET DE TECHNOLOGIE



# L'aluminium pour l'eco-design : PRÉVENIR / SOUTENIR / PROTÉGER

*"Ce précieux métal a la blancheur de l'argent,  
l'inaltérabilité de l'or, la ténacité du fer, la fusibilité du cuivre et la légèreté  
du verre ; il se travaille facilement, il est extrêmement répandu dans la  
nature, puisque l'alumine forme la base de la plupart des roches, il est trois  
fois plus léger que le fer et il semble avoir été créé tout exprès pour nous  
fournir la matière de notre projectile !"*

*Jules Verne, De la Terre à la Lune, chapitre 7, 1865*

## REGLEMENT

Art 01 - Participation.....	2	Art 08 - Jury .....	4
Art 02 - Thème.....	2	Art 09 - Retour des projets.....	5
Art 03 - Conditions d'inscription.....	2	Art 10 - Remise des prix .....	5
Art 04 - Calendrier.....	2	Art 11 - Propriété des projets.....	5
Art 05 - Contenu des projets .....	3	Art 12 - Responsabilité des organisateurs ...	5
Art 06 - Prise en charge des projets .....	3	Art 13 - Partenaires du concours.....	6
Art 07 - Critères de sélection.....	4	Pour tout renseignement complémentaire ...	6

# REGLEMENT

## ART 01 – PARTICIPATION -----

Le concours, organisé dans le cadre du programme *L'aluminium pour les générations futures*, est ouvert aux étudiants des écoles de design, d'art, d'architecture et de technologie en France inscrits pour l'année universitaire 2009-2010.

La participation au concours peut être individuelle ou par équipe, libre ou conditionnée par l'établissement à son intégration au cursus de l'année universitaire.

## ART 02 - THEME -----

Le thème du concours est :

« *L'aluminium pour l'éco-design : prévenir, soutenir, protéger* »

Les étudiants doivent proposer un objet, outil ou produit innovant, à dominante aluminium, favorisant l'assistance et la protection de l'homme, et/ou la sécurité de son environnement. Sa conception doit tenir compte de critères environnementaux exigeants pour l'ensemble des phases du cycle de vie du produit, à savoir sa production, sa distribution, son utilisation et sa fin de vie.

## ART 03 - CONDITIONS D'INSCRIPTION -----

Le dossier comprenant un bulletin d'inscription, dûment rempli et signé, ainsi qu'un descriptif complet des travaux présentés, doit être adressé au siège du concours :

*Concours L'aluminium pour le design*  
*Association Française de l'Aluminium*  
*17 rue Hamelin*  
*75116 PARIS*

Tous les membres d'une même équipe doivent cosigner le dossier de candidature et désigner un représentant. La participation au concours *L'aluminium pour le design* est gratuite ; seuls les frais d'envoi sont à la charge des participants.

## ART 04 - CALENDRIER -----

Le concours est ouvert à partir de la rentrée **d'octobre 2009**.

Les projets doivent être déposés ou transmis, **avant le 16 avril 2010**, à l'adresse du secrétariat du concours : Concours L'aluminium pour le design

*Association Française de l'Aluminium*  
*17 rue Hamelin - 75116 PARIS*

La remise des prix est prévue courant **mai 2010**.

## ART 05 - CONTENU DES PROJETS -----

Les projets présentés par les candidats comportent obligatoirement :

- un **argumentaire développement durable** sur format A4 dactylographié précisant les raisons des partis-pris formels, le choix de l'objet, les raisons techniques du choix des matériaux (maximum de 500 mots) ;
- un **descriptif technique** indiquant les caractéristiques fonctionnelles de l'objet et des matériaux employés ;
- **1 ou 2 planches format A3** consacrées aux dessins, croquis et plans techniques, décrivant l'image de l'objet : aspect général et coloris, matériaux utilisés, texture de la surface, dimensions, coût de production par unité, particularités techniques et principes d'assemblage ;
- un **prototype ou maquette en trois dimensions** doit être réalisé en quelque matériau que ce soit. Les dimensions doivent être égales ou supérieures à 50x50x50cm, sauf pour les objets dont la taille réelle serait inférieure à ces dimensions et qui seront à l'échelle 1/1. Au cas où les matériaux choisis pour construire la maquette ne seraient pas de l'aluminium, l'apparence de l'objet doit être le plus proche possible du produit fini. **Les candidats peuvent également recourir à la simulation par ordinateur.**

## ART 06 - PRISE EN CHARGE DES PROJETS -----

Les projets doivent être transmis par les étudiants au secrétariat du concours selon les modalités de l'article 3. Les projets incomplets ou non conformes aux dispositions du présent règlement et notamment de l'article 5, ne sont pas pris en compte.

La remise du bulletin d'inscription par les participants implique leur acceptation sans réserve des clauses du règlement du concours et des décisions du jury. Les éventuels manquements aux règles du concours sont soumis par les organisateurs au jury qui décide de la mise hors concours du participant.

Les organisateurs du concours supportent les frais d'entrepôt et de transport des projets pendant le délai courant entre la prise en charge de ceux-ci et leur restitution aux écoles. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou détérioration de ceux-ci.

## ART 07 - CRITERES DE SELECTION -----

Les projets sont évalués et sélectionnés en fonction des critères suivants :

- la **qualité de l'innovation** proposée ;
- l'inscription de la démarche dans une **logique d'éco-conception** (Quelques exemples : pour le fabricant, maîtrise des flux de matière et d'énergie ; pour l'utilisateur, solidité, accessibilité, amélioration du cadre de vie ; pour la collectivité, sécurité, durabilité, diminution des coûts induits par les pollutions et les risques, recyclabilité) ;
- la valorisation des **qualités spécifiques de l'aluminium** et/ou de ses alliages ;
- la **faisabilité** du projet ;
- la qualité de **présentation** du projet.

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

## ART 08 - JURY -----

Un jury de professionnels est chargé de l'attribution de ce prix.

Le jury est composé de :

- Mme Sylvia Casi, urbaniste à l'Atelier Castro Denissof Casi
- M. Ezzedine El Mestiri, directeur de la rédaction de Nouveau Consommateur
- M. Pierre Gonalons, designer dans le mobilier et le luxe
- Mme Monique Large, directrice associée de l'agence Dezineo
- M. Philippe Leclainche, délégué général de l'Association Française de l'Aluminium
- M. Gérard de Saint-Remy, ancien président de l'Association Française de l'Aluminium
- M. Alexis Thépot, lauréat 2009

Ce jury pourra être enrichi de personnalités complémentaires ; les biographies des membres sont consultables sur le site web [www.aluminium-futur.fr](http://www.aluminium-futur.fr)

Une commission technique est chargée d'examiner la conformité des projets au présent règlement et analyse l'ensemble des pièces les constituant préalablement aux délibérations du jury.

Le jury se réunit au cours des mois d'avril et mai 2010 pour la sélection des projets. Le prix peut, à la discrétion du jury, être scindé en plusieurs prix.

Le jury peut également attribuer des mentions spéciales, non dotées, pour des projets dont les qualités lui semblent notables.

## **ART 09 - RETOUR DES PROJETS -----**

Chaque candidat est tenu informé de la décision du jury concernant son projet préalablement à la remise des prix.

Les projets sont retournés aux participants au cours des 6 mois suivant la remise des prix. Des copies peuvent toutefois être conservées en particulier pour les projets lauréats ou titulaires d'une mention spéciale.

## **ART 10 - REMISE DES PRIX -----**

➤ **Le prix est doté d'une somme globale de 5 000 euros.**

Le ou les lauréats, sous peine de perdre l'éventuel bénéfice du prix désigné ci-dessus, s'engagent à être présents à la remise solennelle et publique des prix qui se tiendra à Paris courant mai 2010.

Leurs frais de déplacements pour cette occasion sont pris en charge par les organisateurs.

## **ART 11 - PROPRIETE DES PROJETS -----**

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation. Il leur appartient de protéger leur création en déposant un brevet ou modèle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité du ou des lauréats, titulaires de mentions spéciales et participants, une utilisation non commerciale à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, sous réserve de mentionner le nom du ou des auteurs du projet.

## **ART 12 - RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS -----**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

## ART 13 - PARTENAIRES DU CONCOURS -----

*Nouveau Consommateur*, magazine de la consommation éthique et responsable, offre un abonnement d'un an aux cinquante premiers étudiants qui participent au concours.

*Dassault Systèmes SolidWorks Corp.*, éditeur et concepteur de logiciels CAO, met à leur disposition une licence gratuite du SolidWorks Student Design Kit pour une durée d'un an, téléchargeable sur [www.solidworks.fr/SDK](http://www.solidworks.fr/SDK) à l'aide d'un code d'accès fourni par l'équipe organisatrice. De plus, ils pourront télécharger le module d'éco-conception SustainabilityXpress (disponible en français sous peu) en allant sur <http://labs.solidworks.com>. En retour, les étudiants qui en font la demande s'engagent à apposer un sticker «Design with SolidWorks» sur leur conception, dans le cas où elle serait déclarée gagnante. La société Dassault Systèmes SolidWorks Corp. se réserve le droit d'utiliser les fichiers/images de ces conceptions et de les utiliser à des fins marketing (publication sur les sites Dassault Systèmes SolidWorks Corp., utilisation des images en tant qu'illustrations...). Des licences SolidWorks Student Edition 2010-2011 seront attribuées aux trois premiers gagnants.

*L'Association Française de l'Aluminium (AFA)* et *l'Institut pour l'Histoire de l'Aluminium (IHA)* participent à l'encadrement pédagogique du concours et contribuent à l'alimenter en lots.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE -----

**Concours L'aluminium pour le design**

**Association Française de l'Aluminium**

**17 rue Hamelin**

**75116 PARIS**

tél. 01 47 42 53 00

e-mail : [g.deroyer@cominst.com](mailto:g.deroyer@cominst.com)

Bulletin d'inscription téléchargeable sur [www.aluminium-futur.fr](http://www.aluminium-futur.fr)